

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

PUBLIE LE

5 OCT 2011

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30

N° 5 - 148 / 2011 : CADRE D'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE ET
CONDITIONS DE TRAVAIL

L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUËL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011**N° 5 - 148 / 2011 : CADRE D'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Pilote - Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

Dans le cadre des transferts de compétences décidés par nos collectivités, un certain nombre d'agents des communes membres ont rejoint les services de la communauté d'agglomération de l'albigeois, en conservant, au titre des avantages acquis, le régime indemnitaire et les conditions de travail mis en place par leur collectivité d'origine.

De ce fait, il existe, au sein de l'administration communautaire, des situations individuelles disparates, qui, tout en étant prévues par les textes réglementaires dans le cadre de la garantie des avantages acquis légalement, peuvent être sources d'incompréhensions.

Afin que les agents transférés puissent bénéficier des mêmes conditions de rémunération que leurs collègues à situation de travail équivalente, le bureau communautaire a donné mandat à monsieur Christian CHAMAYOU, Vice Président délégué aux Ressources Humaines, pour proposer des modalités d'harmonisation progressive, dans un objectif de maîtrise budgétaire et d'efficacité du service public.

Un groupe de travail a été constitué à cet effet avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la collectivité à l'issue des élections paritaires. Il a été acté de débiter la réflexion prioritairement pour les agents de catégorie C.

Depuis le mois de mars, plusieurs réunions se sont tenues sur ce sujet avec comme point de départ aux réflexions un diagnostic précis des éléments d'organisation et de rémunération rencontrés dans notre administration.

A la suite de ces réunions avec les organisations syndicales, un cadre d'harmonisation qui s'appliquera dans la collectivité, a été formalisé. Il a été soumis pour avis aux membres du Comité Technique Paritaire du 12 septembre 2011.

Il vous est proposé d'attribuer aux nouveaux agents transférés :

Le régime indemnitaire de base tel qu'il est applicable aux agents communautaires dans les conditions que nous avons fixées dans notre délibération du 19 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2012.

La prime annuelle dite « de fin d'année » avec effet au 1^{er} janvier 2011 dans les conditions fixées par cette même délibération calculée sur la base de la valeur du SMIC brut en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de référence.

Les maintiens des primes et/ou indemnités perçus par ces agents seront proratisés en fonction de l'évolution du régime indemnitaire.

Par ailleurs, certains agents de notre administration travaillent, pour assurer la continuité du service public, sur des amplitudes hebdomadaires de travail importantes qui couvrent les samedis soirs, dimanches et jours fériés. Je vous propose, compte-tenu des contraintes qui leur sont imposées, de leur attribuer indemnité complémentaire de 34.85 euros par samedi soir, dimanche ou jour férié travaillé sur la durée hebdomadaire du travail.

Il est rappelé que la mise en œuvre de ces dispositions est conditionnée à une décision individuelle de l'agent entre le maintien de ses avantages légalement acquis dans sa collectivité d'origine ou l'attribution du régime indemnitaire de base afférent aux conditions de travail de l'agglomération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 septembre 2011,

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 septembre 2011,

Vu l'avis de la commission des finances ressources humaines du 21 septembre 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

D'APPROUVER dans le cadre de l'harmonisation du régime indemnitaire et des conditions de travail l'attribution aux agents transférés qui opteront pour celui-ci en lieu et place de leurs avantages acquis, du régime indemnitaire de base avec effet au 1^{er} janvier 2012, et de la prime annuelle dite « fin d'année » avec effet au 1^{er} janvier 2011, dans les conditions fixées dans la délibération du 19 décembre 2006.

DE COMPLÉTER le régime indemnitaire de la collectivité tel que défini par la délibération du 19 décembre 2006 en attribuant aux agents de catégorie C de la filière technique une indemnité de 34.85 euros par samedi soir, dimanche ou jour férié travaillé.

➤ **DIT QUE** les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour-extrait conforme,
Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

